

Agenda



Accueil et introduction

- ✓ Annette Cornélis, Echevine : Présidence de la réunion
- ✓ Pascal François, Modérateur
- 1. Présentation du projet
 - ✓ Michael Lavry, ENGIE Electrabel
 - ✓ Olivier Bontems, IDETA
- 2. Etude d'incidences
 - ✓ Jean-Christophe Genis, Bureau d'étude indépendant CSD
- 3. Questions / Réponses

Objectif



Cette réunion a pour objet :

- 1. de permettre au demandeur de présenter son projet;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- 3. de mettre en évidence des **points particuliers** qui pourraient être abordés dans l'**étude d'incidences**;
- 4. de présenter des **alternatives techniques** pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La procédure légale



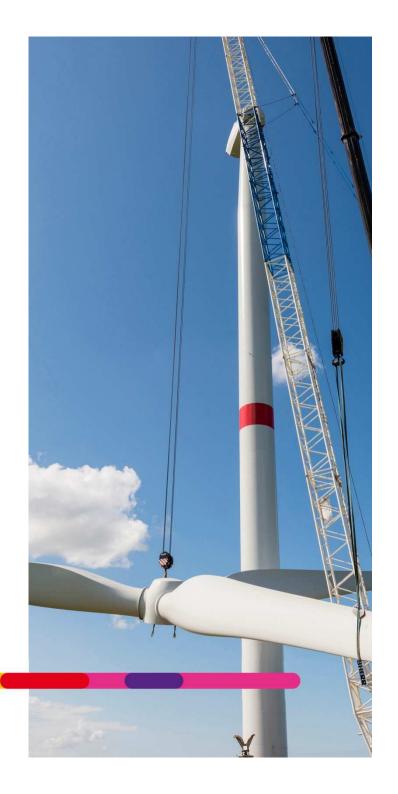
Avis et études préalables 15 jours de **consultation** (jusqu'au Réunion d'information **29 juin** 2017) Etude d'incidences sur l'environnement Finalisation du projet Demande de permis 30 jours de consultation **Enquête publique** Avis organismes consultatifs et communes

Deux moments importants de consultation pour les observations et suggestions

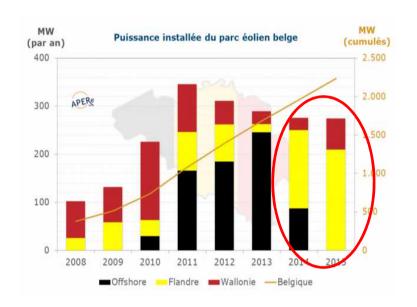


Contexte éolien en Wallonie Pourquoi le projet de Bernissart est-il prioritaire?





Contexte éolien en Wallonie Des objectifs contraignants





Les objectifs pour la Wallonie dans l'éolien pour 2020

- 1. Equivalent à 250 éoliennes supplémentaires
- 2. Un cadre réglementaire défini par le Gouvernement (CoDT,...)
- 3. Priorité le long des grandes infrastructures et zonings industriels

Contexte éolien en Wallonie Une implantation le long de la E42



- ✓ Volonté claire de favoriser les zones :
 - le long des infrastructures autoroutières;
 - le long des infrastructures ferroviaires
- ✓ Evolution de la législation avec l'entrée en vigueur du nouveau CODT depuis juin 2017 qui permet l'implantation d'éoliennes sans modification du plan de secteur (CoDT : art D.II.36-2)
 - En zone agricole, implantation d'éoliennes à une distance maximale de 1500m de l'axe des principales infrastructures de communication (AGW : art. R.II.36-2.)

Comment?

Une approche sérieuse et ancrée dans le territoire



- ✓ ENGIE Electrabel entend rester un partenaire de référence dans la réalisation de projets respectueux de leur environnement
- ✓ Une expertise reconnue dans la production d'électricité :
 - o 1er producteur vert du pays
 - + de 30 parcs éoliens
- ✓ Développement de partenariats :
 - Avec les communes de la région (W4W);
 - Avec les riverains via :
 - (i) des coopératives citoyennes
 - (ii) la coopérative Electrabel CoGreen avec déjà plus de 1600 coopérants (possibilité d'achat de parts pour les riverains)

Un partenaire de confiance Un partenariat public/privé crédible



Créée en 2014, la société Wind4Wallonia associe ENGIE Electrabel avec plusieurs intercommunales wallonne pour financer et exploiter des parcs éoliens en Wallonie

- Un partenariat 50/50 entre ENGIE Electrabel et des intercommunales wallonnes
- Modèle d'avenir assurant un retour positif de l'énergie renouvelable pour la Région et la collectivité
- Déjà deux parcs en activité à Dour et Sterpenich











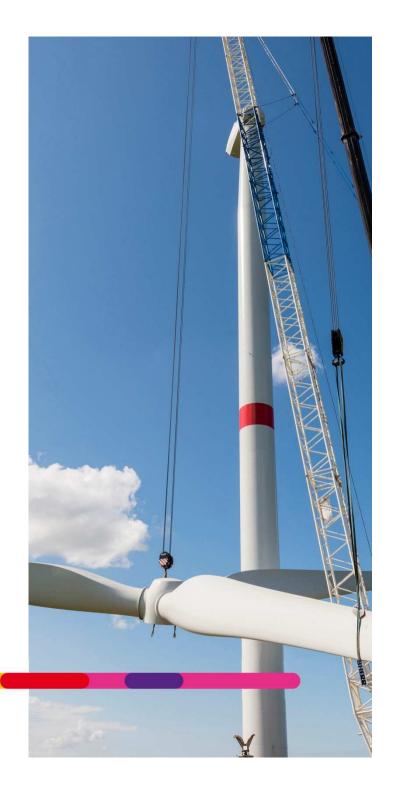






Le projet éolien de Bernissart





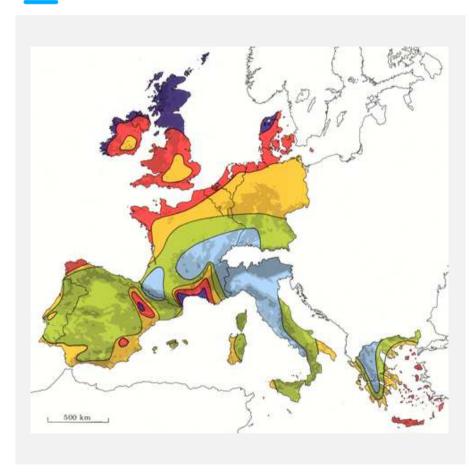
Pourquoi – Comment – Où?

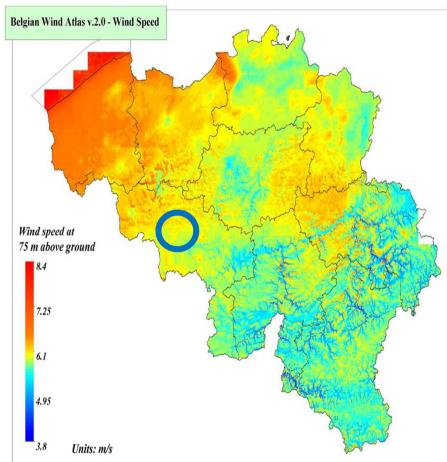




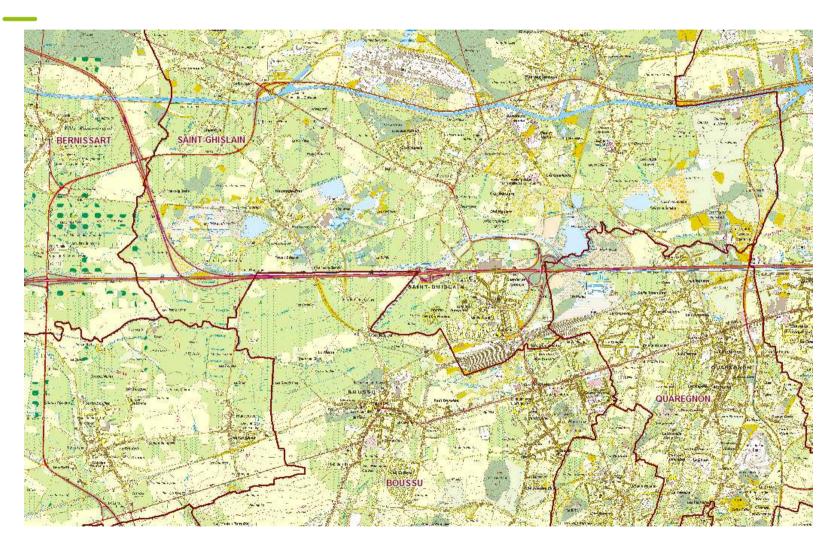
Contexte éolien en Wallonie Un potentiel venteux important en Belgique



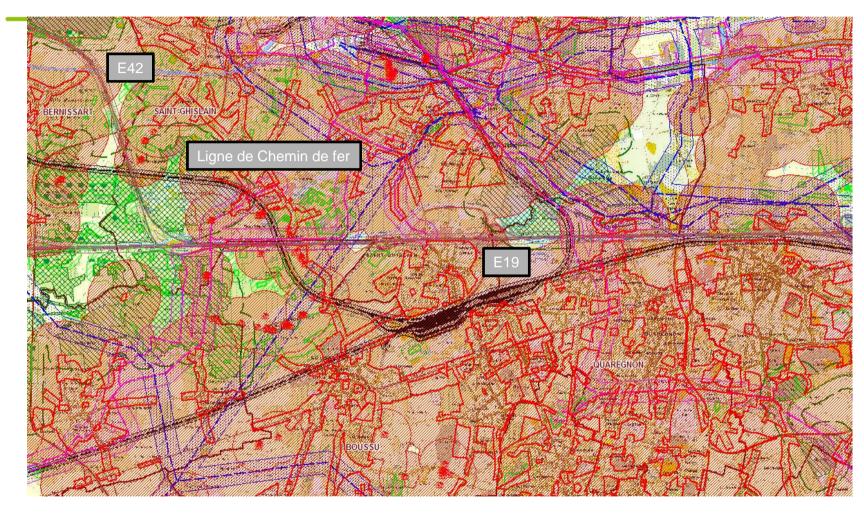




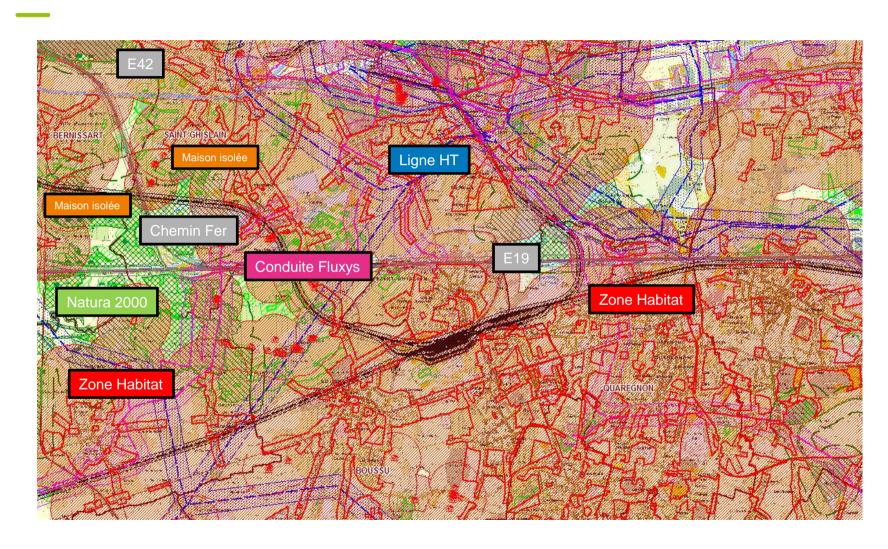










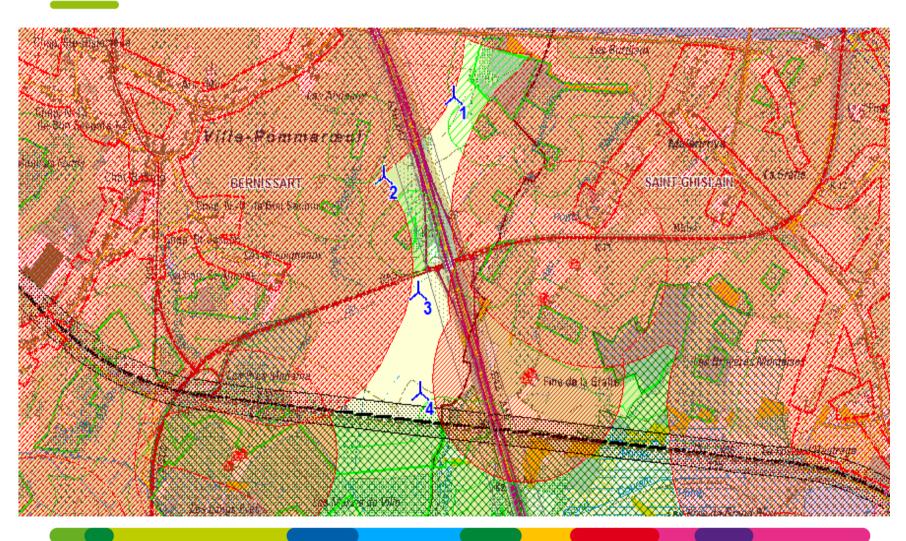






Situation du projet





Situation du projet



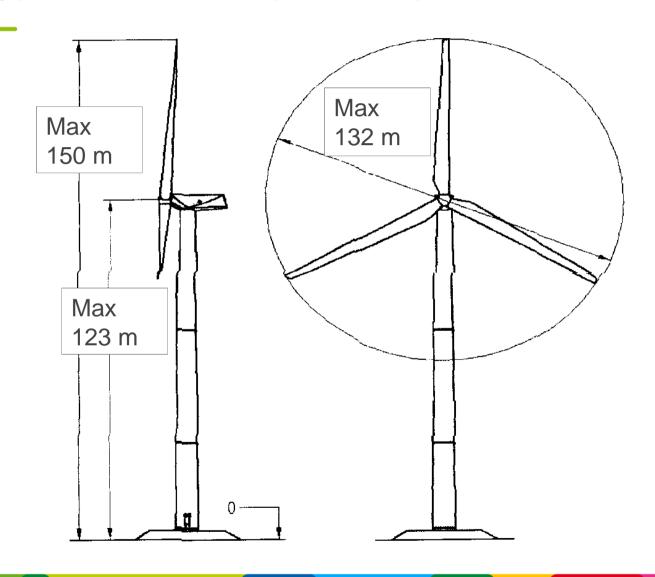


Le Projet en chiffres



- - √ 4 éoliennes
 - ✓ Minimum 4x hauteur de l'éolienne des zones d'habitat et 400m des habitations isolées
 - ✓ Maximum 150m de hauteur totale
 - ✓ A Bernissart le long de l'autoroute (E42)
 - ✓ Projet situé entièrement en Zone Agricole
 - √ 1 cabine de tête
 - ✓ Production annuelle estimée : +/- 24 million de kWh soit 6 400 ménages
 - ✓ +/- 12.000 tonnes de CO2 évitées par an (en comparaison avec les émissions CO2 d'une centrale au gaz)

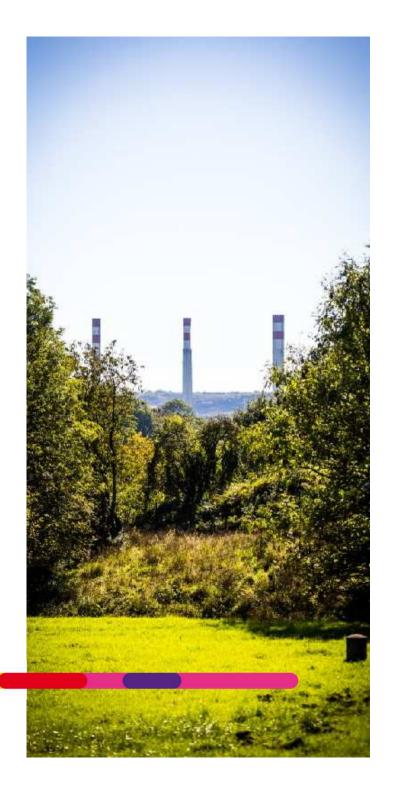
Type d'éolienne : capacité de production maximum 3,5 MW





Déroulement d'un projet Quel planning, quel impact ?





Déroulement d'un projet éolien



Avis et études préalables

Réunion d'information

15 jours de consultation

Etude d'incidences sur l'environnement

Finalisation du projet

Demande de permis

30 jours de consultation

Enquête publique

Avis organismes consultatifs et communes

Instruction du dossier de permis

Transparence avec les riverains



Objectif d'assurer une bonne intégration du projet auprès des riverains avec une communication transparente et pro-active

- Participation active aux réunions d'informations
- Un blog éolien mis à jour de manière régulière



Un dialogue et des rencontres régulières avec la presse locale







Financement du Hainaut - IPFH - gérée par IGRETEC.

Conclusion





Conclusion : Inscrire Bernissart dans la transition énergétique

La construction d'un parc éolien est un projet positif pour la commune <u>et</u> pour les riverains :

- Participation de la commune et des riverains aux objectifs climatiques mondiaux
- Une taxe communale annuelle pour chaque éolienne installée sur le territoire de la commune
- Approche participative (Partenariat public/privé Coopératives Citoyennes - Electrabel CoGreen)
- Des projets environnementaux au niveau local

Questions?

Rendez-vous sur notre blog éolien : electrabel-wind.be/



